

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 28 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 28 mai, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H05 en présence de :

**PRESENTS** : Messieurs M BUGAUD, E. FARGIER, G.DOZ, A. BASTIDE M. BOUSCHON, S. CIVIER (+ proc de G. JALADE), J. DURIEU, P. GAILLARD, B. PERRUSSET (+proc de P. ROUX), JC. COURT, L. BUFFET, JY. PONTHER, G. SAUCLES, D. BERAL (+proc de G. FANGIER), J. SOUBEYRAND, M. DEVES, R. ROURESSOL, J. LE BELLEGO, P. ABEILLON, D. RECCHIA, A. LACOSTE (+ proc de R. THIOLLIERE), S. REYNIER, J. SARTRE (+proc de M. CHAZE), P. LAVIALLE, M. CEYSSON, R. LACROTTE, M. TOURVIEILHE et P. MANENT  
Mesdames M. ALLAMEL, F. DUMAS, MN. DURAND (+proc de A. LOYET), C. FAURE, C. SUCHET, C. PASTRE, MF. MARTIN, D. FORBIN, et F. VOLLE (+ proc de J-C FLORY).

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 37

Procurations : 7

Votants : 44

Absents : 11

Date de convocation : 22/05/2019

**Absents** : Messieurs, A. CHIRAUSSSEL, B. DE FOMMERVAULT, P. MAISONNEUVE, F. JOUFFRE, R. MOULIN J. DAURY J. SEBASTIEN, et Mesdames M. DUBOIS, F. NOGIER, N. BARACAND et C. GARCIA

En présence des suppléants non votants

**Secrétaire de séance** : Monsieur S. CIVIER

**Objet** : Demande de subvention FEADER au titre du programme LEADER *Ardèche*<sup>3</sup> pour une animation dédiée aux actions agricoles et sylvicoles mutualisée avec la communauté de communes Val de Ligne

Le Président rappelle que la communauté de communes est compétente en matière de développement économique et notamment en matière d'actions à vocations agricoles et sylvicoles. Les conclusions de l'étude stratégique de positionnement pour le développement économique présenté en conseil communautaire du 13 décembre 2018 dont les fiches action 7, 26 et 28 relatives aux actions à vocation agricole préconisaient de se doter d'un agent dédié sur les thématiques agricoles et forestières pour atteindre les objectifs visés.

Considérant tout l'intérêt que porte la communauté de communes aux activités agricoles et sylvicoles,

Considérant le partenariat établi avec la chambre d'agriculture de l'Ardèche sur trois actions ciblées :

- l'appui à la création, transmission d'entreprise agricole via le comité local à l'installation,
- la mobilisation foncière pour valoriser la production castanéicole via l'action sur les dessertes des châtaigneraies
- la mobilisation foncière en faveur de l'approvisionnement local ;

Considérant la volonté exprimée par la commission développement économique, agriculture, sylviculture d'intervenir de manière plus ciblée sur ces thématiques ;

Considérant la volonté partagée de la communauté de communes du Val de Ligne, qui a délibéré en ce sens le 15 avril dernier, d'intervenir sur ces mêmes champs et de profiter de l'échange d'expérience avec la communauté de communes du Bassin d'Aubenas qui œuvre déjà dans ces domaines.

Le Président propose qu'une animation mutualisée sur nos deux communautés de communes puisse être mise en place sur une phase test de deux ans avec une répartition du temps agent correspondant à 80% pour la CCBA et 20% pour la Communauté de communes du Val de Ligne de sorte à mener les actions à vocation agricoles et sylvicoles de ces deux EPCI.

Les principaux axes opérationnels de cette animation partagée sont :

- Animation foncière sur la plaine de l'Ardèche : travail de concertation avec les communes concernées, propriétaires, exploitants, Conservatoire des espaces naturels, SAFER, Chambre d'agriculture de l'Ardèche, collectifs de porteurs de projets ;
- Recherche de solutions « sur mesure » de mise à disposition du foncier pour des activités agricoles s'exerçant sur la plaine mais également en soutien aux exploitations situées sur les piémonts (parcelles fourragères) ;
- Promotion des initiatives pour favoriser l'essaimage de nouveaux modèles : accompagnement des initiatives alternatives ;
- Travail sur la plaine agricole de Laurac-Largentière : lutte contre la rétention foncière, aide à la reprise/transmission des exploitations agricoles ;
- Accompagnement au changement de pratiques : agriurbanisme, agroécologie...
- Poursuite des actions foncières en faveur de la reconquête de la châtaigneraie notamment sur le volet création de pistes sur le territoire du Bassin d'Aubenas et application de la méthode sur la communauté de communes du Val de Ligne ;
- Mise à jour, extension et mise en œuvre des actions du diagnostic foncier agricole et sylvicole de la CCBA ;
- Mise en place d'un plan de désenclavement des massifs forestiers (tonnage des voiries, plateformes de tri, ...) : poursuite territorialisée de l'étude menée par le PNRMA notamment sur les communes identifiées de Ailhon, Fons, Mézilhac, Largentière et Sanilhac: mobilisation des partenaires publics et privés (CRPF, association des communes forestières, sylviculteurs, coopératives...), examen des documents d'urbanisme locaux, état de la propriété cadastrale, étude de faisabilité des plateformes(nœuds de desserte, zones tampon, ...) ;
- Sensibilisation des acteurs de la filière sylvicole pour une plus grande professionnalisation et le développement de nouveaux métiers et débouchés en lien avec le développement de la filière de la chimie verte ;
- Veille et participation aux groupes de travail dédiés au développement de filières de type « chimie verte » sur le territoire : travail sur les tanins ou encore sur les plantes aromatiques et médicinales... ;
- Ingénierie administrative, financière et technique pour la mise en œuvre des différentes missions exercées par l'agent ;
- ...

Une demande de financement auprès du Leader Ardèche<sup>3</sup> peut être déposée puisque ce projet a fait l'objet d'une pré-sélection par le comité de programmation du 21 mars 2019.

Le plan de financement prévisionnel attaché à ce projet est le suivant :

Dépenses		Recettes	
1 poste d'animation sur 2 ans et frais liés	90 000€	FEADER au titre LEADER Ardèche <sup>3</sup>	57 600€
		CC Val de Ligne	6 480€
		Autofinancement CCBA	25 920€
<b>Total</b>	<b>90 000€</b>	<b>Total</b>	<b>90 000€</b>

Le Président précise que les crédits nécessaires à cette action sont prévus dans le budget primitif pour l'année 2019.

#### Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- D'approuver le projet de mise en place d'une animation agricole et sylvicole mutualisée sur le territoire de la communauté de communes du Val-de-Ligne et de la CCBA pour deux années test via la conclusion d'un contrat à durée déterminée ;
- D'autoriser le Président à signer la convention de partenariat à intervenir avec la Communauté de communes du Val de Ligne ;
- D'approuver le plan de financement attaché à cette action ;
- De décider de prendre en charge une part d'autofinancement plus importante en cas d'évolution du plan de financement ;
- D'autoriser le Président à solliciter auprès du GAL Ardèche<sup>3</sup> une subvention FEADER au titre du programme LEADER Ardèche<sup>3</sup> ainsi que toute autre source de financement ;
- D'autoriser le Président à procéder au recrutement d'un(e) chargé(e) de mission pour la réalisation de ce projet ;
- D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la délibération.

« Certifié exécutoire compte tenu de la télétransmission en Sous-Préfecture de Largentière le

Pour extrait certifié conforme  
Fait à UCEL, le 29 mai 2019  
Le Président, Louis BUFFET

Accusé de réception en préfecture  
007-200073246-20190528-DEL28052019-01-DE  
Date de télétransmission : 29/05/2019  
Date de réception préfecture : 29/05/2019